



Procès-verbal

Date : Le 28 janvier 2021
Endroit : Par vidéoconférence – Zoom
Rédigé par : Maxime Charbonneau

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :

Henry Gagné	Jonathan Lord
Marie-Claude Provencher	Daphné Brunette
Josée Lévesque	Maxime Charbonneau
	Jean Audet
	Chantal Marcotte

Absents : N/A

1.	Adoption de l'ordre du jour : 10h08	Suivis à faire	Échéancier
2.	Situation aux arts – Organisation d'un CRT spécial <u>CRT 22 décembre 2020</u> Comme convenu, nous avons tenu le CRT spécial avec Isabelle Cloutier, Directrice par intérim du service des arts. Cette dernière a rencontré les différents employés du service et a soulevé une problématique principalement avec les bibliothécaires et à la diffusion. Pour ce qui est de la diffusion, l'enjeu était principalement lié à la vision Pour les bibliothèques, il semble avoir une iniquité/inégalité entre les charges de travail des bibliothécaires. Dans le cadre du CRT spécial, nous avons convenu de créer un comité dans le but de faire des recommandations à Isabelle Cloutier (trois personnes du côté des employés et du syndicat et trois personnes du côté employeur). <u>CRT 28 janvier 2021</u> L'Employeur confirme la création d'un comité avec les membres patronaux suivants : Jasmine Bouchard, Carole Lague et Jonathan Lord. L'Employeur fera les convocations aussitôt que le Regroupement confirmera qui seront les membres syndicaux.	Le Regroupement fera parvenir les membres syndicaux du comité à l'Employeur afin que ce dernier achemine les convocations.	
3.	Équipement de sécurité et manteaux d'hiver (formateurs)		

	<u>CRT 22 décembre 2020</u> L'Employeur a communiqué avec le gestionnaire afin d'obtenir plus d'information. Ce dernier fera un suivi à cet effet auprès du superviseur qui avait pris cette décision. <u>CRT 28 janvier 2021</u> L'Employeur confirme que les manteaux ont été fournis aux employés concernés. Le Regroupement affirme que l'on peut fermer le dossier.		
4.	Demande de semaine de congé supplémentaire <u>CRT 22 décembre 2020</u> L'Employeur confirme que les réponses ont été acheminées aux employés. Les employés pour qui la demande a été refusée ont été rencontrés par leur gestionnaire. <u>CRT 28 janvier 2021</u> Demande A.D. La demande de la salariée n'a pas été incluse dans le cahier final de demandes. Toutefois la salariée avait fait parvenir sa demande directement à la direction des ressources humaine. L'Employeur confirme qu'il est en train d'évaluer la demande de semaine additionnelle d'Awa et fera un retour à l'employée d'ici le prochain CRT. Païement lors de départ (J.S.) L'Employeur informe le Regroupement que le salarié a démissionné le 31 décembre 2020 et s'est donc vu refuser l'octroi d'une semaine additionnelle de congé. Le Regroupement indique qu'il déposera un grief afin de régler la question d'interprétation à savoir si la semaine additionnelle devrait être rémunérée à titre de compensation pour le temps supplémentaire lorsqu'un employé quitte la Ville.	L'Employeur évaluera la demande de A.D..	D'ici le prochain CRT.

5.	Odrée Gagné - Activités d'entretien Aqueduc Guide TI <u>CRT 22 décembre 2020</u> O.G. a été retirée des opérations afin de pouvoir offrir un accompagnement au niveau de l'intégration des opérations/maintenance. Selon le Regroupement, certains professionnels se questionnent à savoir si elle effectue des tâches de professionnel. Le Regroupement se questionne à savoir plus précisément quelles sont les tâches effectuées par l'employée. Auparavant, il y avait un planificateur qui s'occupait des Aqueducs/égouts. Il a été transféré à la flotte, ce qui a laissé le poste Aqueduc/égouts vacant. L'Employeur mentionne que ça ne semble pas être des fonctions de planification, mais effectuera des vérifications. Selon le Regroupement, elle s'occupe peut-être du projet avec les Aqueducs, mais elle fait aussi de la planification. L'Employeur demandera au gestionnaire de lui fournir une description de tâches effectuées par O.G.. Le Regroupement souhaite que cette situation soit clarifiée. <u>CRT 28 janvier 2021</u> L'Employeur a confirmé avec les gestionnaires qu'une discussion aurait lieu prochainement. L'Employeur confirme qu'il organisera une rencontre avec les gestionnaires, et l'exécutif syndical.	L'Employeur organisera la rencontre.	D'ici les deux prochaines semaines.
6.	D.L. - retraite Le Regroupement relance l'Employeur concernant le paiement rétroactif du salaire de l'employée en lien avec l'évaluation de son poste et l'équité salariale. Le dossier de retraite de l'employée est réglé puisque cette dernière a déjà quitté la Ville.	Le Regroupement fera parvenir le dossier complet à l'Employeur.	
7.	Suivi du grief GR1905-01 Le grief porte sur la discrimination envers les femmes en lien avec les trois journées de naissance/adoption offertes aux hommes, et non aux femmes puisque ces dernières recevraient déjà une indemnité par le régime parental lors de la naissance/adoption. Le Regroupement réitère sa proposition formulée lors du dépôt du grief. À défaut d'entente avant le prochain CRT, les délais de grief seront réactivés là où ils avaient été suspendus. L'Employeur indique qu'il va analyser le dossier et revenir avec sa position officielle d'ici les prochaines semaines.	Le Regroupement fera parvenir une correspondance officielle à l'Employeur en lien avec la proposition de règlement.	
8.	Rencontre L.C. et R.L. <u>CRT 22 décembre 2020</u> Poste de Conseiller en prévention :		

	Le Regroupement mentionne que ces employés les relancent constamment afin d'obtenir des suivis sur leur demande. Le Regroupement exprime sa frustration quant au délai de réponse. L'Employeur explique la situation de Martine Albert et explique ce qui a engendré des délais additionnels. Le Regroupement mentionne que c'est n'est que deux appels de 15 minutes qui doivent être effectués afin de leur expliquer la situation. Le Regroupement questionne l'Employeur à savoir si Martin Racine les a informés qu'une nouvelle évaluation sera effectuée ? L'exercice d'évaluation de poste ne se fait pas exclusivement à partir de la description de tâches. Lors de la première évaluation, ce n'était pas Martin Racine qui avait été sollicité. Le Regroupement comprend que nous avons des enjeux, mais il faut remédier à la situation. <u>CRT 28 janvier 2021</u> L'Employeur confirme que la réévaluation suite à la réception de la nouvelle description de poste est complétée et qu'il y a peu de changement. Une rencontre est planifiée afin d'informer les salariés du résultat de la réévaluation. L'Employeur invite le Regroupement à assister à la rencontre.		
9.	Assurance salaire longue durée VS cotisation régime de retraite (M.L.) Le Regroupement indique que l'employée était en invalidité de longue durée depuis environ 11 mois et qu'à son retour, le Service des finances lui a demandé de rembourser un montant pour sa cotisation au fond de pension. La salariée ne pensait pas devoir payer cette somme puisqu'une employée de la rémunération lui avait confirmé le contraire. De plus, elle affirme ne pas avoir dû payer de remboursement lors de ses précédentes invalidités en 2010 et 2011. Le Regroupement demande à l'Employeur de faire les vérifications dans le dossier de la salariée. L'Employeur en profitera pour faire les vérifications afin de valider comment sont traitées les invalidités chez les professionnels.	L'Employeur fera les vérifications et reviendra au Regroupement	
10.	Varia Étudiants professionnels : Le Regroupement indique que le dossier est fermé et que les gestionnaires seront dirigés vers le Service des relations de travail pour toute question relative à la rémunération des étudiants.		
11.	Fermeture de la séance : 11h03		